

Prix #Activeurdeprogrès 2023 Encore un mois pour candidater et valoriser des projets engagés pour l'inclusion

Bagneux,
Le 12 janvier 2023

—
Communiqué de presse

Le Prix #Activeurdeprogrès 2023, dédié aux démarches inclusives et innovantes développées par les entreprises et les organismes de formation professionnelle, est ouvert depuis plusieurs semaines.

Le jury de cette 4^e édition, présidé par Marie-Anne Montchamp, directrice générale de l'OCIRP, récompensera les organisations engagées pour l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap dans six catégories complémentaires. Un Prix « Coup de Cœur » sera également décerné par vote du public.

Les candidats ont jusqu'au vendredi 27 janvier 2023 pour déposer leur dossier en ligne.



Récompenser les actions en faveur de l'emploi et de la formation des personnes handicapées

Le Prix #Activeurdeprogrès distingue **des actions concrètes développées par tout type d'entreprises privées ou d'organismes de formation professionnelle**, sans distinction de taille ou de secteur d'activité, ayant eu un **impact positif en faveur de l'emploi ou de la formation de personnes handicapées et d'un monde du travail**



plus inclusif. C'est l'occasion pour les lauréats, mais aussi l'ensemble des candidats, de **témoigner de manière forte de leur engagement**, de celui de leurs collaborateurs et de leur organisation.

En plus de **soutenir ces initiatives et de leur offrir une belle visibilité**, pour qu'elles deviennent des exemples à suivre au-delà des obligations légales, le Prix #Activeurdeprogrès a pour objectif de **montrer le handicap sous un aspect valorisant et positif** comme source de progrès pour l'entreprise.



La 3^e édition du Prix #Activeurdeprogrès organisée en mars 2022 a récompensé 7 projets. Parmi eux, un Prix « Coup de cœur » du public remis à la **Biscuiterie Handi-Gaspi**, qui œuvre pour faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap et lutter contre le gaspillage alimentaire ; et un Prix « Coup de cœur » du jury remis à

l'association **T'Cap 21**, notamment à l'origine du projet pilote « *Gare de Niolon, destination Inclusion* » qui permet à des personnes en situation de handicap d'accéder à la formation et à l'emploi ainsi qu'à un hébergement autonome.

Pour en savoir plus sur les projets lauréats du Prix #Activeurdeprogrès en 2022 : <https://www.agefiph.fr/espace-presse/tous-les-documents-presse/prix-activeurdeprogres-2022-7-projets-recompenses>

Les six catégories du Prix #Activeurdeprogrès 2023

1. « **Activeur de recrutement et d'accès à l'emploi** ».
2. « **Activeur de maintien dans l'emploi & d'évolution professionnelle** ».
3. « **Activeur d'alternance** ».
4. « **Activeur de sensibilisation et communication** ».
5. « **Activeur de collaboration avec un ESAT, une EA ou un TIH** » qui récompense les initiatives qui développent des relations avec des Établissements et services d'aides par le travail (ESAT), des Entreprises adaptées (EA) ou des Travailleurs Indépendants Handicapés (TIH).
6. « **Le progrès c'est moi, c'est nous** » dédiée à des personnalités ou à des équipes porteuses d'actions positives en faveur de l'emploi ou de la formation des personnes handicapées.

Après un vote du public, un prix « Coup de Cœur » sera également décerné à l'un ou plusieurs des six lauréats lors de la soirée de remise des prix.

L'agenda 2023

- **Date limite de dépôt des dossiers de candidature en ligne** : vendredi 27 janvier 2023.
- **Réunion du jury** : mardi 7 mars 2023 à l'Agefiph.
- **Cérémonie de remise des prix** : lundi 27 mars 2023, à Bordeaux dans le cadre de l'Université du Réseau des référents handicap (URRH).

<https://www.activeurdeprogres.fr/landing-page/prix-activeurdeprogres-venez-defendre-votre-engagement>



A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2021, l'Agefiph a notamment financé 156 000 aides financières et services à destination des personnes en situation de handicap, des entreprises et des organismes de formation et CFA (16,9% de plus qu'en 2019).

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur Twitter [@Agefiph_](https://twitter.com/Agefiph_)

CONTACTS PRESSE

Julie Chaouat / jchaouat@lebureaudecom.fr / 06 84 38 12 21

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96